

■ Le vent de l'éolien soufflera-t-il un jour sur notre territoire ?

Au cours de l'été dernier, les deux communes de Chevannes et de Chevry-sous-Le Bignon se sont vu proposer par la société TENCIA, filiale française d'ECOTECNIA, 2^e constructeur espagnol d'éoliennes, un projet d'implantation de 6 (ou 8) éoliennes au lieu-dit Mocquepanier, non loin de l'autoroute A6 et des communes d'Egreville et de Bransles.

Le CA de L'ARBRE ayant examiné le projet (réunion du 9 décembre 2006), s'est montré réticent dans son ensemble et opposé dans une large majorité.

Eléments d'un historique

A l'initiative de notre association, une réunion d'information a donc eu lieu le 13 janvier 2007 à la mairie de Chevry-sous-Le Bignon : y ont participé pour L'ARBRE Henri Moulis et Roberte Tomassone, et pour les communes, les maires de Chevannes et de Chevry ainsi que plusieurs de leurs adjoints et conseillers municipaux. Les deux communes de Chevannes et de Chevry ont donné leur accord à la Société TENCIA pour procéder aux études de faisabilité.

De notre côté, nous avons réaffirmé notre position dans un article publié dans l'Eclaireur du Gâtinais le 31 mai dernier.

Depuis l'année dernière, les menaces se sont précisées, des communes voisines ont été à leur tour sollicitées : Villebéon, Vaux-sur-Lunain, Saint-Valérien, La Selle-sur-le-Bied, Griselles, Vimory, Sceaux-du-Gâtinais, Préfontaines. A la suite du refus de Villebéon et Vaux-sur-Lunain, la société NORDEX a fait des offres aux municipalités d'Egreville et de Bransles.

Une réunion publique a eu lieu à Egreville le jeudi 25 mai, à laquelle ont participé des membres des deux associations voisines l'ADERE (Egreville) et l'ADEVA (Villebéon), opposées au projet. L'ARBRE y était représenté. Suite à cette réunion, le Conseil municipal d'Egreville réuni le 29 mai, a rejeté le projet (par 13 voix contre 5).

La société NORDEX s'est alors retournée vers la commune de Bransles et a fait des offres à celles de Chevannes et de Chevry-sous-Le Bignon (réunion le vendredi 1^{er} juin en mairie de Chevannes).

Comme suite à la réunion d'Egreville, à la parution de l'article de l'ARBRE dans l'Eclaireur du Gâtinais et à de nombreux appels téléphoniques de ses administrés, le maire de Chevry-sous-Le Bignon a organisé une réunion publique dans sa commune le vendredi 8 juin pour faire le point sur ce dossier.



Concernant la Société TENCIA, il a précisé que n'en ayant aucune nouvelle, il lui avait téléphoné la veille et qu'à ce jour, l'étude de faisabilité n'était pas engagée : il a donc demandé à la société de ne pas l'entreprendre. Il s'est par ailleurs engagé à ne pas déposer de demande de création de Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) auprès de la Préfecture du Loiret et à ce qu'à l'avenir, une modification de cette décision n'intervienne qu'après consultation de la population et position unanime du Conseil Municipal. Il a ensuite informé la population de la démarche de la société NORDEX et réaffirmé son opposition à ce jour à tout projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Chevry. La prochaine réunion du

- Conseil Municipal devrait confirmer ces engagements. Nous y serons très attentifs.

Du côté de Chevannes, le maire a affirmé que le Conseil Municipal ne s'engagerait pas dans un tel projet sans avoir au préalable consulté la population.

Vigilance

Dès que L'ARBRE a eu connaissance de ce projet, un groupe de travail s'est constitué pour étudier en profondeur les conditions administratives, environnementales et économiques requises pour la création d'un parc éolien. Pour ce faire, il s'est appuyé en particulier sur :

- la loi de programme du 13-07-2005 fixant les orientations de la politique énergétique,
- la circulaire du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable du 19 juin 2006 relative à la création des Zones de Développement de l'Eolien terrestre.

La ZDE est définie en prenant en compte

- le potentiel éolien de la zone,
- les possibilités de raccordement aux réseaux électriques
- la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés.

Si la possibilité de raccordement ne semble pas poser trop de difficultés (raccordement possible sur Dordives), il n'en est pas de même, loin s'en faut, du potentiel éolien et de l'impact sur la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés, sans parler bien entendu, du souci qui doit nous animer de protéger les résidents dans leur vie quotidienne : nuisances sonores (ce qui a conduit l'Académie de Médecine à recommander de ne pas installer d'éoliennes à moins de 1500 m des habitations), impact sur la valeur des biens immobiliers, etc. N'oublions pas que le périmètre de l'étude patrimoniale et paysagère s'étend jusqu'à environ 10 km autour des limites territoriales des communes

concernées. Dans ce contexte, un projet d'implantation d'une ZDE sur les trois communes de Bransles, de Chevannes et de Chevy est à considérer dans une aire qui ne concerne pas moins de 23 communes ! Et la richesse du patrimoine bâti, naturel et paysager de notre territoire est telle qu'elle a justifié son inscription dans le projet de création du Parc Naturel Régional du Bocage Gâtinais.

Comme vous le savez, le projet d'implantation de l'auto-route A 160 (aujourd'hui A 19) nous a permis d'acquérir une connaissance approfondie des richesses et des fragilités de notre territoire, connaissance que nous n'avons cessé d'enrichir depuis.

C'est pourquoi, au regard des critères fixés par la loi et des spécificités de notre territoire, nous sommes conduits à refuser tout projet d'implantation d'une ZDE sur ce territoire. Dans tous les cas, il apparaît clairement que les élus municipaux et spécialement les maires ont une responsabilité majeure dans cette décision qui apparaît, aujourd'hui, particulièrement importante pour les populations concernées.

Pour en savoir plus :

- Les éoliennes dans le Loiret - guide départemental, (Préfecture du Loiret)
- Les zones de développement de l'éolien dans le Loiret, (Préfecture du Loiret)
- Schéma éolien en Eure et Loir, (Préfecture d'Eure et Loir)
- L'Atlas éolien en Région Centre (Région Centre)
- Projet de loi de Finances pour 2007 : Écologie et développement durable (Commission des finances du Sénat)
- Dispositions relatives à la création des ZDE terrestre – circulaire du 19 juin 2006 (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable)
- Guide méthodologique relatif à l'implantation des éoliennes en Seine et Marne – mars 2007.



Autour de l'eau

• Classes d'eau En 2007, nous avons accompagné 22 classes d'eau de la maternelle au collège, surtout en Seine-et-Marne (Nemours, Saint-Pierre, Souppes, Egreville, Remauville, Paley, Grez-sur-Loing). Les travaux ont été cette année encore présentés en mai dans le cadre de « Moissons d'Ecoliers ». Les visiteurs auront pu y admirer, entre autres, la maquette du domaine du Bignon-Mirabeau réalisée par les élèves de l'école communale d'Egreville.

Il est envisagé que la maquette soit exposée fin juin à la Salle des Fêtes d'Egreville puis au Bignon-Mirabeau pour les journées du Patrimoine en septembre.

• Le partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est consolidé. En particulier, L'ARBRE a participé à la grande manifestation Récid-Eau à Sens, entre le 14 et le 18 février 2007, manifestation préparée tout au long de l'année 2006 et au cours de laquelle a été présenté à nouveau pour un public très nombreux, scolaire et non scolaire, notre travail sur nos vallées.



Patrimoine



• Le « trophée Jean Coret » Créé conjointement par L'AHVOL et L'ARBRE, ce trophée est attribué sur concours, pour une durée de deux ans, à une collectivité, une association ou un particulier ayant réalisé une action de sauvegarde, restauration, mise en valeur du petit patrimoine architectural ou paysager. Il est concrétisé par une sculpture déposée pour deux ans à la mairie de la commune ou au siège de l'association et un prix de 1600 euros.

Il a été décerné pour la quatrième fois, le 9 juin 2007.

C'est la **Chapelle Notre-Dame de Pitié de Chevannes** qui a été retenue par le jury.



Nous nous réjouissons de voir récompensés ainsi les efforts de la municipalité de Chevannes et de la commission communale porteuse du projet.

• Par ailleurs, l'association a apporté son soutien au projet de restauration du **Pressoir de Rozoy-le-Vieil**, ainsi qu'à celui de la réfection des sols de la chapelle de Chevannes.

Assemblée générale

Notre association a tenu son assemblée générale ordinaire le 10 février 2007 à Rozoy-le-Vieil. A cette occasion, la Présidente a fait le bilan de l'année écoulée. Au cours de l'année 2006, l'action de L'ARBRE s'est exercée dans les deux axes fixés par ses statuts :

1 – Sensibilisation

- **Classes d'eau** - En partenariat avec l'Inspection de l'Éducation Nationale de Nemours et l'AESN Rivières de France, nous avons accompagné, en 2006, 18 projets de « Classes d'Eau ». Les différents travaux réalisés ont été présentés du 22 mai au 7 juin à Nemours, dans le cadre de la manifestation « Moissons d'Ecoliers ».

- **Patrimoine** - L'inventaire des lavoirs publics des vallées du Betz et de la Sainte-Rose a été remis, le 14 octobre 2006, au Directeur Général de la Fondation du Patrimoine, M. Frédéric Néraud, et au Délégué Départemental, M. Robert Gaumont, et présenté au public dans une exposition à la salle polyvalente de Rozoy. A cette occasion, L'ARBRE, en collaboration avec la municipalité de Rozoy-le-Vieil, a organisé une manifestation au cours de laquelle a été signée une convention entre la Mairie de Rozoy et la Fondation du Patrimoine pour la restauration du Pressoir (projet auquel notre association a été associé dès son origine) ; M. Frédéric Néraud a fait ensuite une conférence sur la Fondation du Patrimoine.

2 – Vigilance

Deux problèmes en particulier ont appelé une action de notre part au cours des derniers mois :

• Lotissements et urbanisation

Au cours de l'été 2006, notre association a été consultée sur un projet de lotissement au cœur du village du Bignon, qui pouvait constituer une atteinte au paysage et ne donnait aucune garantie sur l'intégration des constructions nouvelles dans un ensemble de constructions anciennes. Une première réunion a eu lieu au Bignon-Mirabeau : y participaient des habitants du Bignon, des membres du Conseil Municipal et Roberte Tomassone. Henri Moulis a ensuite conduit une visite autour du château et de la place du village du Bignon, dont l'objectif était de mettre en évidence les caractéristiques architecturales et urbanistiques de ce cœur de village, son identité et sa typicité. Plusieurs projets de lotissements sont en gestation dans la même commune du Bignon-Mirabeau. Dans les autres communes de notre territoire d'action, le remplacement des POS par les PLU peut entraîner des modifications dans les dispositions des POS existants, lesquelles d'ailleurs n'ont pas empêché le lotissement du Bignon. Notre objectif est non pas d'empêcher l'implantation de constructions nouvelles et de lotissements, mais de le faire de façon à garantir une harmonie avec le bâti existant et l'environnement.

Pour cela, un premier contact a été pris avec le CAUE du Loiret, en la personne de M. Cividino, architecte urbaniste. Nous envisageons pour la suite la création d'un groupe de travail réunissant des membres de l'association, des représentants des conseils municipaux, pour étudier en commun ce problème de développement harmonieux en référence avec les objectifs définis dans la Charte de Pays Gâtinais.

- **Projet d'implantation d'un parc d'éoliennes** sur les communes de Chevannes et de Chevry-sous-le Bignon. (Voir l'article page 1.)

Conseil d'Administration

A l'issue de l'Assemblée générale, il a été procédé au renouvellement partiel du Conseil d'Administration. Parmi les membres sortants, deux n'ont pas souhaité se représenter : Mme Isabelle Bégué et M. Bruno de Villepin. Par ailleurs, ont quitté le conseil : M. Maurice Cabaret (départ) et Mme Elisabeth de Villepin (démission).

Présidents d'honneur :
Jean-Jacques ANNAUD
Maurice DEL TACCA †

Vice président d'honneur :
Christophe MALAVOY

Présidente
Roberte TOMASSONE

Vice-présidents :
Henri MOULIS
Arnaud de PONTAC
Philippe BASCHET

Secrétaire général :
Jacques LACHICHE

Trésorier :
Jacques HUC

Membres : Jérôme d'ABOVILLE, Thierry BÉGUÉ, Xavier BIGNON, Gilbert de COURTEIX, Arthur DEFLESSELLES, Michel JANNOT, Jacques LASSOURY, Gérard NICOLAS, Marcel PINET, Jean-Joseph RICHARD.

